

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception : 20/03/18	Dossier complet le : 20/03/18	N° d'enregistrement : 2018-3105

1. Intitulé du projet

Urbanisation du site des Ganaudières (habitat) - commune de Mozé sur Louet

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom _____ Prénom _____

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale commune de Mozé sur Louet

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale Madame le Maire, Joëlle Baudonnière

RCS / SIRET 214902 223 00012 Forme juridique Collectivité territoriale commune

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
n°39 : Travaux, constructions et opérations d'aménagement y compris ceux donnant lieu à un permis d'aménager, un permis de construire, ou à une procédure de zone d'aménagement concerté,	Travaux, constructions et opérations d'aménagement constitués ou en création qui soit crée une surface de plancher supérieure ou égale à 10 000 m2 et inférieure à 40 000 m2 et dont le terrain d'assiette ne couvre pas une superficie supérieure ou égale à 10 hectares, soit couvre un terrain d'assiette d'une superficie supérieure ou égale à 5 ha et inférieure à 10 ha et dont la surface de plancher créée est inférieure à 40 000 m2. L'emprise du projet est de l'ordre de 8,32 ha avec une surface de plancher comprise entre 16 000 et 20 000 m2.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

ZAC à vocation d'habitat comprenant une partie de programmation à destination sociale + une réserve destinée à l'accueil d'un équipement (1 ha maximum - programmation non arrêtée)

Nombre de logements : 110 à 120 (dont 30 logements locatifs aidés et 40 à 50% de petits logements ou petits terrains à destination des jeunes ménages ou des populations vieillissantes)

Densité logement / ha : 15

4.2 Objectifs du projet

- Répondre à l'accueil de nouveaux habitants pour les 10 prochaines années, dans une perspective de développement en corrélation avec les objectifs du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Pays d'Angers et du Programme Local de l'Habitat (PLH)
- Créer une continuité urbaine du bourg, en renforçant la position centrale du vaste parc public
- Créer des liaisons douces au sein du site et en lien avec le parc public central
- Favoriser la mixité intergénérationnelle dans la commune grâce à une offre de logements adaptés.
- Conservation et confortement de la trame bocagère
- Prise en compte des vues lointaines pour l'intégration du projet

Le site des Ganaudières constituera le principal gisement foncier à vocation résidentielle et à vocation d'équipement public pour conforter le dynamisme démographique et le rôle de centralité du bourg

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La phase travaux comprend :

- Les travaux de terrassement : voiries, bassins de rétention, espaces de stationnement, constructions au sein des espaces cessibles
- La réalisation d'aménagements paysagers

Il est envisagé un aménagement progressif pouvant s'échelonner en 4 phases opérationnelles sur une durée de 10 à 12 ans

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La situation topographique et géographique privilégiée du secteur des Ganaudières permet de mettre en place un système urbain globalement orienté nord-sud sur l'ensemble des îlots d'habitation. Chaque phase intègre un principe de mixité particulière associant habitat individuel et locatif social. Une implantation des programmes intergénérationnels sera privilégiée à proximité des équipements actuels et futurs.

La maille bocagère sera renforcée créant un « puzzle paysager » de petits quartiers. Une zone humide au nord-ouest est en grande partie conservée (son alimentation en eau sera maintenue via un ouvrage de gestion des eaux pluviales positionné en amont). Un léger talweg parcouru par un fossé bordé d'une haie est également préservé (il sera uniquement traversé en deux points par des voiries).

La desserte viaire primaire s'organise autour d'une voie principale connectée en deux points au chemin des Ganaudières au nord. Un accès secondaire au sud-est depuis la RD 204 sera également possible. Le réseau viaire est complété par des voiries secondaires et tertiaires.

Le maillage de cheminements doux proposé est conçu de façon à drainer le futur quartier vers le coeur de centralité (parc au nord) qui dessert lui même le centre-bourg et les équipements.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à la procédure de Zone d'Aménagement Concertée ou à un permis d'aménager (procédure non définie à ce stade)

Le projet est soumis à une procédure de déclaration au titre de la loi sur l'eau codifiée.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
L'assiette globale du projet d'aménagement de ce secteur s'étend sur 8,32 ha dont environ 0,6 ha pour la réserve foncière (équipement)	
110 -120 logements - densité de 15 logements/ha	
Les espaces cessibles sont estimés à environ 4,5 ha.	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Chemin des Ganaudières

49 610 MOZÉ SUR LOUET

Coordonnées géographiques¹ Long. 0° 55' 82" 7 Lat. 47° 35' 53" 89

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___
 Point d'arrivée : Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___
 Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les ZNIEFF les plus proches sont : - Le Petit Pré, à 670 m à l'Est (ZNIEFF de type I (n°520220033)) - La forêt de Beaulieu, à 2,3 km au sud, ZNIEFF de type II (n°520616267)
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'extrémité nord du périmètre opérationnel interfère avec le périmètre de protection du moulin à vent de la Bigottière (monument historique) L'ensemble de la commune est dans la zone tampon du site Unesco "Val de Loire"

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des investigations "zones humides" ont été réalisées sur le site conformément aux arrêtés de juin 2008 et d'octobre 2009 (critères habitat-flore et pédologie). Une zone humide a été mise en évidence au nord-ouest du périmètre opérationnel (critère pédologique uniquement) sur environ 5700 m2. Le plan de composition prend en compte cette zone humide qui sera réalimentée par les futurs ouvrages de gestion des eaux pluviales mis en place. Elle sera impactée par la voie de desserte principale à son extrémité ouest (nécessité d'une pente douce pour les PMR)
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de site recensé dans la base de données BASIAS (activité ayant potentiellement engendré une pollution des sols) au sein du périmètre d'étude.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche est à 4,5 km au nord-ouest. Il s'agit de la zone Natura 2000 « Vallée de la Loire de Nantes aux Ponts-de-Cé et zones adjacentes », zone spéciale de conservation (arrêté du 10/04/2015) et Zone de Protection Spéciale (arrêté du 05/01/2006).
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'aménagement des logements ne va pas engendrer de prélèvements d'eau directs dans le sous-sol en ou surface. Il va en revanche générer une hausse des consommations en eau potable sur le réseau de distribution de la commune, afin d'alimenter les logements et l'équipement.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne devrait pas impliquer de drainage ou de modifications des masses d'eau souterraine. Les sols en place sont par ailleurs très peu perméables. Les aménagements s'appuieront sur la topographie actuelle impliquant des terrassements de faible profondeur. Aucun captage exploitant les eaux souterraines et destiné à l'alimentation publique en eau potable n'est recensé à proximité du périmètre opérationnel.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pas d'informations sur ce point à ce stade
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pas d'informations sur ce point à ce stade
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Des investigations ont été réalisés en juin 2016. Ce secteur est occupé par des espaces agricoles (prairies et cultures) bordés d'un jeune boisement de chênes sur la frange Est. Des haies multistrates sont également présentes. La zone humide identifiée sur la base du critère pédologique au nord présente un enjeu modéré en l'absence de fonctionnalités écologiques (pas de faune/flore inféodée). Elle sera affectée sur environ 1650 m ² . Le boisement à l'ouest du site (hors périmètre) joue le rôle de corridor écologique en lien avec l'étang au nord. Les milieux à enjeux (boisements, haies, zone humide au sud) sont localisés hors périmètre ou intégrés au plan de composition.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Compte tenu de l'éloignement du site du projet avec le site Natura 2000 et de l'absence de tout habitat d'intérêt communautaire ou favorable aux espèces d'intérêt communautaire et de sa situation en continuité du bourg, aucune incidence négative n'est à attendre.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Compte tenu l'éloignement du site du projet avec les zones sensibles (ZNIEFF), des caractéristiques du site dans lequel il s'inscrit et de tout lien hydraulique avec les 2 ZNIEFF les plus proches, aucune incidence négative n'est à attendre.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est principalement occupé par des espaces agricoles. Son aménagement induira la suppression de l'ordre de 8 ha de terres agricoles
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Selon le DDRM 49, la commune de Mozé sur Louet n'est pas concernée par des risques technologiques et/ou industriels, excepté le risque lié au transport de matières dangereuses sur l'A87 et la RD 160 qui passent à l'écart du bourg.
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Mouvement de terrain : aléa faible pour le retrait/gonflement des argiles. Séisme : aléa faible (niveau 2) Risque inondation : Les zones inondables en bordure de la Loire les plus proches sont localisées à environ 4,5 km du site Remontée de nappes : sensibilité faible à très faible
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas de nature à induire des risques sanitaires.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est a priori pas concerné par des risques sanitaires. Pas de site pollué recensé connu dans l'emprise du site. Une ligne haute tension traverse l'extrémité Ouest du site. Elle sera déviée et enfouie.
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet va inévitablement générer des trafics supplémentaires. La commune a engagé une étude sur les déplacements/trafics au niveau de l'agglomération. Cette étude est en cours
Nuisances	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La ZAC étant essentiellement destinée à l'habitat, aucune installation susceptible de générer des nuisances sonores ne s'implantera sur le site. Le trafic induit sera à l'origine d'une élévation modérée des niveaux sonores.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est localisé en dehors de zones réglementaires affectées par le bruit. Il peut être ponctuellement concerné par des nuisances sonores liées à la salle des fêtes du Coteau au nord du chemin des Ganaudières. Les habitations les plus proches seront situées à une centaine de mètres.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas de nature à produire des émissions olfactives désagréables.
		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas concerné par des nuisances olfactives
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas de nature à générer des vibrations, en dehors des périodes de chantier (circulation et mouvements des engins de chantier: impact temporaire).
		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas concerné par des vibrations.
Emissions	Engendre-t-il des émissions lumineuses? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet va générer des émissions lumineuses, notamment au droit des voiries et des constructions, voire des espaces de stationnement. Des mesures pourront être mises en oeuvre pour réduire les risques de pollution lumineuse (réduction de la durée de l'éclairage, éclairage orienté vers le sol, technologie LED, programmeurs et détecteurs crépusculaires...)
		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est aujourd'hui pas concerné par des émissions lumineuses
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les impacts de l'aménagement de la ZAC sur la qualité de l'air dans le secteur d'étude seront essentiellement liés à la circulation routière (évolution du trafic) et aux dispositifs de combustion et/ou de chauffage. Des mesures seront mises en place pour limiter des rejets polluants dans l'air : réduction des vitesses des véhicules, orientation bioclimatique des logements, aménagement de liaisons douces en lien avec les cheminements existants desservant le bourg et ses équipements
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'urbanisation de cette zone entraînera l'imperméabilisation de surfaces (voiries, constructions...) augmentant les débits de ruissellement des eaux pluviales, avec des conséquences dommageables possibles en aval. La mise en place de dispositifs pour la régulation des eaux pluviales (type bassins de rétention) est prévue pour l'imiter l'impact hydraulique lié au développement (protection pour une occurrence de 20 ans) avec pour exutoire le fossé central ou la zone humide.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet va générer des effluents d'eaux usées supplémentaires (de l'ordre de 240 Equivalents-Habitants en considérant 120 log, 2,5 p/log et une personne = 0,8 EH). Les eaux usées seront collectées par le réseau communal et traitées à la station d'épuration de Mozé dont la capacité organique résiduelle est suffisante. La commune a engagé un diagnostic du réseau d'assainissement pour solutionner les apports d'eaux parasites.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet va nécessairement produire des déchets liés à l'aménagement en lui-même (démolition, chantier), et durant son exploitation (déchets ménagers, ...) Il n'est toutefois pas de nature à produire des déchets dangereux.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site interfère avec l'extrémité du périmètre de protection d'un monument historique . Le terrain d'assiette du projet peut potentiellement contenir des vestiges archéologiques non connus à ce jour
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet induit l'arrêt de l'exploitation agricole des parcelles qui occupent la très grande majorité du site

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les principes de mesures retenues sont les suivants :

- Plan de composition s'appuyant sur la topographie du site qui définit l'orientation principale des ilots bâtis
- Préservation du linéaire bocager et renforcement de celui-ci avec des essences bocagères locales
- Amélioration du fonctionnement et gestion extensive de la zone humide qui ne peut être totalement évitée du fait de contraintes techniques pour le raccordement de la voie structurante de l'opération sur le chemin des Ganaudières, liées à la topographie.
- Gestion aérienne des eaux pluviales
- Maintien du talweg et du fossé le parcourant (maintien de la transparence hydraulique)
- Des liaisons douces se dirigeant vers les cheminements existants desservant le centre bourg et ses équipements
- Approche bioclimatique
- Assurer un maillage viaire hiérarchisé autour d'une voie de liaison structurante et des voies de desserte partagées

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Mozé sur Louet

le, 21 décembre 2017

Signature



Baudouin

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

